

Licence Accès santé

Candidature aux épreuves d'admission aux formations de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Article 6, arrêté 4 novembre 2019 : « *Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique sous réserve d'avoir validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature* ».

La candidature auxdites épreuves comprend **deux phases** distinctes :

- 1- **Phase 1** : Pré-dépôt du présent dossier de candidature qui comporte les renseignements, ci-dessous, à compléter :
 - ✓ la description du parcours de formation antérieur du candidat et l'établissement dans lequel il est inscrit ;
 - ✓ le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française, et le cas échéant, une attestation sur l'honneur indiquant le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé (PACES), en première année du premier cycle des études de médecine (PCEM 1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP 1) ;
 - ✓ une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

- 2- **Phase 2** : Dépôt final du dossier de candidature, **en juin 2024**, lors de la publication de vos résultats d'année.

A l'aide d'un second formulaire, vous devrez confirmer ou renoncer au dépôt de votre dossier de candidature.

Important : Accepter une admission directe ou participer aux épreuves de second groupe décomptera une candidature.

Phase 1 - Dépôt du pré-dossier de candidature

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

N° étudiant à l'université de Tours (si existant) :

Filière d'inscription :

Description de votre parcours d'études après l'obtention du baccalauréat (ou équivalent)

Année <i>(ex : 2022-2023)</i>	Formation- Filière d'inscription <i>(ex : PASS)</i>	Etablissement- Université <i>(ex : Université d'Angers)</i>
.....
.....
.....
.....

Joindre OBLIGATOIREMENT vos relevés de notes ou justificatifs de notes de toutes les années antérieures dans l'enseignement supérieur depuis l'obtention du baccalauréat (ou équivalent).

- Atteste sur l'honneur déposer un dossier de candidature à l'accès aux études de santé pour cette présente année 2023/2024.
- Atteste sur l'honneur qu'il s'agit de ma 1^{ère} candidature pour l'année 2023/2024.
- Atteste sur l'honneur avoir déposé : 1 candidature ou 2 candidatures pour une année universitaire antérieure. Préciser la ou les années :
- Atteste sur l'honneur ne pas avoir déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université.

En cochant cette case, je certifie l'exactitude de ma déclaration. Une fausse déclaration m'expose à la non-recevabilité de ma candidature et aux sanctions prévues par les articles R. 811-36 du code de l'éducation et 441-1 du code pénal.

Fait à, le Signature obligatoire :